

## Communiqué

### La fluoration de l'eau potable: Un choix?

Montréal, le 27 avril 2010 -- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* tient à féliciter Mme Denise Laferrière, présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé, pour sa position claire contre la fluoration de l'eau potable à Gatineau.

*Eau Secours!* est impliqué depuis les tous débuts de la Commission et juge indécent que la Direction de la Santé Publique de l'Outaouais dépense l'argent des contribuables pour faire de la publicité dans les journaux pour la promotion de la fluoration. Les citoyens qui ne veulent pas d'un déchet dangereux dans l'eau du robinet n'ont pas eu les mêmes moyens pour se faire entendre de leurs élus.

La Coalition est contre la fluoration de 100% de l'eau potable, alors que seulement 1% est bue ou utilisée pour l'alimentation. Plusieurs raisons expliquent également pourquoi *Eau Secours!* s'y oppose :

- le potentiel d'effets néfastes du fluorure sur la santé est inquiétant.
- Les fluorures sont catalogués comme déchets dangereux au Canada.
- On ne connaît donc pas les conséquences sur la faune et la flore des rejets dans les cours d'eau.
- La fluoration n'est pas une mesure d'assainissement de l'eau. Plusieurs autres mesures sont jugées plus efficaces pour contrer la carie.

*Eau Secours!* s'inquiète que l'on impose la fluoration à toute la population de Gatineau. Une fois dans l'eau de leur robinet, les citoyens n'auront plus le choix d'ingérer le produit. Selon Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*, « Pour la liberté de choix des citoyennes et des citoyens et par principe de prudence,

*nous réitérons notre opposition à la fluoration de l'eau de l'aqueduc de Gatineau. De plus, nous donnons notre appui à tous ceux et celles qui veulent défendre leurs droits. »*

Pour la Coalition *Eau Secours!*, il est essentiel de préserver la qualité de l'eau dans une perspective de santé publique et de protection de l'environnement. Il est important que la population soit bien informée de toutes les conséquences reliées à la fluoration de l'eau potable. Tous les citoyens et citoyennes devraient pouvoir se faire entendre auprès de leurs élus municipaux avant que ceux-ci ne prennent une décision pour eux.